Klimakompatibilität
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne CPCL

Caractérisation

La CPCL a un volume d'investissement (fin 2021) total d'environ CHF 2.5 milliards et se classe environ au 65 rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis juillet 2020, la CPCL est attachée à une politique de durabilité détaillée qui inclut les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement de toutes les classes d'actifs.

Ainsi, elle exclut les entreprises du secteur de l'armement, comprenant tant l'armement controversé ayant fait l'objet de conventions internationales ratifiées par la Suisse, que les armes nucléaires et conventionnelles.

Les entreprises du secteur du charbon et de la production de pétrole et de gaz non conventionnels sont également exclues (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Un élément essentiel de la nouvelle politique de durabilité de la CPCL est une stratégie climatique détaillée qui a mené à une décarbonisation significative des portefeuilles de titres.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Sur la base de sa nouvelle politique de durabilité, sont exclues de ses portefeuilles titres (actions et obligations) les entreprises de la production de charbon thermique et d'électricité à base de charbon, ainsi que de pétrole et de gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques). De plus, la CPCL s'est engagée à convertir toutes ses actions en indices climatiques. Selon une communication de la CPCL à l'Alliance climatique au cours de l'année 2021, cet instrument permet d'établir l'objectif de réduction substantielle de l'intensité carbone du portefeuille actions de 50% à 80% selon la zone géographique.

La CPCL informe dans sa nouvelle présentation de sa politique de durabilité et dans la dite communication à l'Alliance climatique que, depuis mi-2021, la décarbonisation prévue du portefeuille d'actions est désormais achevée principalement au moyen de la famille d'indices MSCI Low Carbon Target. Par une sous-pondération des entreprises en fonction de l'intensité de CO2 et des entreprises disposant des plus grandes réserves de combustibles fossiles (émissions potentielles futures) ainsi que par une réduction correspondante de l'univers d'investissement, cet instrument apporte une réduction très importante de l'intensité CO2 d'environ 50% dans le portefeuille actions des pays industrialisés. Dans le cas des actions des marchés émergents, qui, selon le Rapport de gestion 2021, représentent environ 3 % des actifs, la CPCL a choisi un fonds indiciel Swisscanto labellisé Responsible. L'indice correspondant est basé sur la notation ESG avec exclusion des 20% d'entreprises les plus mauvaises («laggards out»). Comme le confirme également la présentation de Swisscanto, la CPCL informe que, par rapport à l'indice du marché des pays émergents, l'intensité CO2 est inférieure de 20 %.

Toujours selon la nouvelle présentation de sa politique de durabilité, la Caisse a mesuré le succès de ses conversions dans le portefeuille. Fin 2021, l'intensité CO2 des portefeuilles en actions (étrangères et suisses) était substantiellement plus faible que celle de l'indice de

référence du marché mondial MSCI ACWI, avec 93 t CO2 par million de chiffre d'affaire contre 176 t CO2 pour l'indice, soit 47% plus basse.

Le Rapport de gestion 2022 informe que la mise en place en 2021 de son propre fonds dédié pour la gestion des actions suisses et étrangères lui a permis d'étendre l'exercice des droits de vote, de mettre en œuvre les exclusions décidées, et d'utiliser les indices climatiques MSCI Low Carbon Target comme références.

Adhésion à des associations de développement durable

La CPCL est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et depuis printemps 2020 aussi de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CPCL a notamment participé à deux initiatives d'engagement notables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle avait participé en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel actuellement terminé, qui demandait à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du la déclaration du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La CPCL est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'"ETHOS Engagement Pool International accèdent via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la CPCL est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Actuellement, aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger. Pourtant, la nouvelle politique de durabilité de la CPCL comprend également la participation à des votes d'actionnaires. En fait, selon le rapport d'activité 2019, différentes options pour étendre l'exercice du droit de vote aux principales actions étrangères sont à l'étude.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La nouvelle stratégie climatique comprise dans la politique de durabilité de la CPCL prévoit la mesure régulière de l'empreinte CO2 de ses portefeuilles (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Dans le cadre de sa stratégie climatique, la CPCL s'est fixé pour objectif de réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles titres. Comme les indices MSCI Low Carbon Target pour les actions (et la solution «Swisscanto Responsible» pour les actions pays émergents) choisis par la CPCL continueront à sous-pondérer fortement, dans tous les secteurs d'activité, les sociétés les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que celles détenant les plus

grandes réserves d'énergies fossiles, une trajectoire de décarbonisation favorisant les entreprises faible carbone est tracée.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Depuis mi-2020, politique de durabilité en place, avec objectif de réduction substantielle de l'intensité carbone du portefeuille actions de 50% à 80% selon la zone géographique.
- En parallèle, exclusion des entreprises de la production de charbon thermique et d'électricité à base de charbon, ainsi que du pétrole et du gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques).
- Depuis mi-2021, la décarbonisation prévue du portefeuille d'actions a été achevée principalement au moyen de la famille d'indices MSCI Low Carbon Target et d'un fonds indiciel équivalent pour les actions des pays émergents.
- Par une sous-pondération des entreprises en fonction de l'intensité de CO2 et des entreprises disposant des plus grandes réserves de combustibles fossiles (émissions potentielles futures) ainsi que par une réduction correspondante de l'univers d'investissement, l'instrument principal choisi par la CPCL permet déjà d'atteindre la réduction très importante de l'intensité CO2 annoncée.
- L'approche choisie pour l'intégration climatique se distingue également par le fait que la copropriété de la CPCL sur les grandes réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel, qui ont un impact sur le climat, a été réduite de plusieurs fois par rapport à la référence mondiale.
- La première mesure fin 2021 documente une décarbonisation des actions suisses et étrangères de 47% par rapport à la référence mondiale correspondante.
- Comme ces indices MSCI Low Carbon Target continueront à sous-pondérer fortement, dans tous les secteurs d'activité, les sociétés néfastes au climat, une trajectoire de décarbonisation favorisant les entreprises faible carbone pour les portefeuilles mobiliers est tracée.
- Action par l'exercice de son influence en tant qu'actionnaire dans le cadre du ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Tendance 2020-2023 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa stratégie climatique de réduction de l'empreinte carbone des investissements, notamment en étant parmi les premières caisses de pension suisses à choisir un indice climatique, la CPCL a atteint une durabilité et une compatibilité climatique «Good Practice» pour tous ses investissements mobiliers.
- Avec ses actions, en combinaison avec les activités d'engagement en cours, elle est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Il reste à convertir les obligations des marchés émergents.
- Les succès déjà obtenus laissent apparaître la CPCL pour l'instant bien en ligne avec les dispositions actuellement les plus avancées du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 pour l'ensemble du portefeuille mobilier est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).

Activités politiques

2015 : Postulat Hadrien Buclin (La Gauche), Romain Felli (PS), Vincent Rossi (Les Verts) au parlement communal, demandant au gouvernement d'étudier la pertinence pour la CPCL de se retirer du secteur des entreprises fossiles. Suite à l'avis favorable de la commission, le postulat est accepté (2016) au Conseil communal.

Dans sa réponse (septembre 2017), la Municipalité reste très ambiguë. Elle rappelle l'autonomie de décision de l'organe suprême paritaire de la caisse qui impliquerait aucun pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen", Allgemeine Juristische Praxis, 2017, qui affirme la compétence des cantons et des communes de réglementer spécifiquement les placements pour des raisons éthiques.

En outre, la Municipalité admet que la CPCL a placé 2.3% de ses investissements dans le secteur de l'énergie fossile et déclare qu'elle „plaide, notamment au sein du Conseil d'Administration de la caisse, en faveur d'un désengagement régulier et volontaire des énergies fossiles". Ceci contraste fortement avec d'autres considérations du rapport qui portent sur les coûts d'opportunité „si la performance future du secteur est

plus élevée que le marché dans son ensemble", sur l'inefficacité d'un désinvestissement de la part de la caisse qui aurait un impact marginal, et sur des coûts d'administration augmentés sensiblement car la caisse s'éloignerait de sa stratégie passive de placement. Cette dernière position est pourtant en contradiction avec l'étude (en allemand) de l'OFEV „Risques Carbone pour la place financière suisse" qui affirme que même avec une „stratégie passive" le désinvestissement des énergies fossiles est simple et ne comporte pas des coûts intolérables, p.ex. en utilisant des véhicules de placement comme les „produit indiciels low carbon ou fossil-free" (voir „Reconnaître la tendance pour les énergies fossiles„, p. 3).

En conclusion, la Municipalité indique que la CPCL favorise l'exploration „des pistes possibles pour évoluer vers des investissements plus responsables qui sont notamment des investissements sur le long terme placés localement ou soutenant la durabilité au sein de l'économie mondiale".

Août 2017 : La Municipalité répond à une question de Gaëlle Lapique (Les Verts) en admettant que la CPCL investit 0,5 pour mille de ses actifs dans la néfaste Dakota Access Pipeline relancée récemment par Donald Trump.

Fevrier 2018 : La commission responsable discute du rapport de la Municipalité sur le postulat Buclin. Elle „souhaite que la Municipalité s'engage … pour l'évaluation du portefeuille de la CPCL du point de vue de la durabilité et notamment à l'exposition au risque carbone". Par contre, la majorité de la commission est d'accord avec le rapport du gouvernement. La minorité de la commission s'y oppose dans son rapport. Elle fait valoir, entre autre, qu'il suffirait que la CPCL choisisse des gestionnaires de fonds externes proposant une gestion indicielle plus respectueuse du climat.

Août 2018 : Les Grands-parents pour le climat et le groupement régional des Swiss Youth for Climate, soutenus par l'Alliance climatique, envoyent une lettre aux 100 députés du Conseil communal lausannois. Ils demandent le rejet du rapport de la Municipalité au postulat Buclin. Ils critiquent le manque d'engagement à l'égard des risques pour le climat et pour les retraites du personnel communal. Ils insistent pour que la CPCL clarifie sérieusement les possibilités qui s'offrent à elle pour rendre ses investissements respectueux du climat.

Octobre 2018 : La Municipalité envoye une lettre aux députés, où elle informe qu'elle retire son rapport sur le postulat Buclin. Elle annonce de vouloir procéder „à une nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles".

Octobre 2020 : La Municipalité présente son Rapport-préavis 2020/46 qui répond au postulat Buclin. Elle informe ainsi officiellement de sa mise en œuvre réussie par la CPCL sur la base de sa nouvelle politique de durabilité avec stratégie climatique.

Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe de contact CPCL DIVEST
Février 2019 : le groupe de contact CPCL DIVEST, composé de plus de 15 assuré-e-s auprès de la CPCL, soutenu par un nombre de députés du Conseil communal et par les Grands-parents pour le climat et le groupement régional des Swiss Youth for Climate, envoie une lettre au Conseil d'administration au nom des participants CPCL de retraites-sans-risques.ch. Elle constate que l'intégration des facteurs ESG et des risques climatiques dans le réglement de placement et le processus d'investissement est actuellement totalement absente. Le groupe demande que la nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles – annoncée par la Municipalité et la Caisse (ci-dessus) – aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG, à une stratégie pouvant faire face aux risques climatiques du portefeuille-titres.

Mars 2019 : dans sa réponse, la CPCL annonce son intention de prendre position sur les questions soulevées lors d'une réunion qui se tiendra en mai. Une délégation du groupe CPCL DIVEST y participera.

Avril 2019 : le groupe CPCL DIVEST présente une liste de points à discuter lors de la réunion prévue.

Juin 2019 : Les notes de la réunion de début mai 2019 établies par le groupe CPCL DIVEST sont jugées conformes aux propos qui ont éte échangés par les quatre membres participants du Comité de la CPCL.

Les 4 représentants du Comité proposent que l'Alliance climatique rencontre le consultant de CPCL, MBS Capital. Sur leur proposition, les prochaines échéances peuvent être résumées ainsi :

1. Séance MBS Capital, direction de la CPCL, Alliance climatique
2. Séance technique avec des membres de la commission des placements et des représentants de la direction et de l'Alliance Climatique
3. Échange dans la commission de placements et des représentants de la direction (sans Alliance Climatique).

Juillet 2019: L'échange de l'Alliance climatique avec MBS Capital et la direction approfondit le thème de la voie vers des investissements plus durables.

Septembre 2019: Le représentant de l'Alliance climatique présente les évidences des risques financiers liés au climat et de la meilleure performance des investissements durables et climat-compatibles à la commission de

placements. Un certain nombre de recommandations à l'intention de la CPCL y figurent également. La CPCL confirme dans sa lettre de suivi qu'elle continue à mettre à jour sa politique d'investissement responsable et ne manquera pas de tenir informé l'Alliance climatique et le groupe CPCL Divest des évolutions de ses orientations vers mi-année 2020.